

PAC plus - 20 juin 2013

« Vie nocturne : quelles mesures et quelles réglementations ? »

Document de synthèse

Au-delà de l'urgence de faire, il s'agit de mieux comprendre le phénomène de la vie nocturne par des angles de regards complémentaires. Ce document reprend synthétiquement les constats, les questions, les pistes et les expériences résultant des présentations de la demi-journée PAC plus (Plan d'action cantonal alcool plus) qui s'est déroulée le 20 juin 2013, à Yverdon-les-Bains. Cette demi-journée a été réalisée sur mandat de la Régie fédérale des alcools (RFA), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL).

1. Constats

La ville comme lieu d'intégration a subi une importante évolution au fil de l'histoire. En permettant une visibilité pour chacun, l'univers social se reconstruit. En tenant compte de la dimension urbaine, on perçoit que l'on gravit l'échelle sociale comme on se rapproche du centre. Une ville à trois vitesses : la périphérie (classes ouvrières pauvres), le deuxième cercle (classes moyennes) et le premier cercle (classes aisées). Pourtant entre 1980 et 2000 la centralité est de moins en moins habitée par les jeunes et les différentes populations sont de plus en plus enclavées. Les lieux de consommations ne sont plus les lieux de vie, il y a donc une disjonction entre le lieu d'habitat et le lieu festif.

Nous sommes dans une société de « l'homme blasé » qui a besoin de plus en plus de stimulations. Il devient un « homo festivus ». Lausanne, par exemple, concentre toute son activité nocturne sur une zone relativement restreinte. Il existe un effet migratoire de la nuit, les gens viennent faire la fête à Lausanne de toute la Suisse romande.

Actuellement, la ville est devenue le lieu d'une nouvelle identité citadine. C'est une opportunité de rencontrer l'autre différent, dans un contexte citadin où le facteur humain reste prépondérant.

L'alcool touche trois principes suisses : la liberté individuelle, la liberté économique et le principe de protection de la santé. Ces trois principes peuvent s'avérer contradictoires, il est donc difficile, mais très important, de trouver un compromis. Les jeunes voient l'incohérence des adultes proposant, d'une part, une société qui promeut la fête et les excès et qui, d'autre part, s'étonne des problèmes et des débordements.

Les mesures structurelles doivent soutenir la prévention. Le cadre légal est nécessaire. Ces éléments se jouent actuellement au niveau fédéral avec la révision totale de la loi sur l'alcool (prix plancher, impôt, happy hours, publicité, etc.).

Beaucoup de moyens sont mis pour la publicité de l'alcool comparativement à la promotion de messages préventifs.

Un taux important de rotations annuelles des propriétaires d'établissements est relevé. A Genève, il représente 30%. Simultanément, le taux de rotation du personnel de sécurité avoisine les 50% dans les clubs lausannois.

Un dernier constat très important est que l'alcool et la violence ne sont pas des problèmes de la jeunesse uniquement. Les 25-35 ans représentent la principale tranche d'âge du milieu festif. La nuit fait vivre beaucoup d'émotions, le « pic de la fête » est estimé entre 1h et 3h du matin.

2. Questions

- Comment faire pour que la ville soit créative ?
- Si l'on abandonne la ville comme un grand espace pour la définir comme un espace public, devient-elle un enjeu de sécurité ?
- Comment exploiter des espaces festifs mobiles ?
- Le citoyen est-il moins tolérant qu'il y a 30 ans ?
- Etant accablé de tant d'informations dramatiques par les médias, le citoyen a-t-il plus peur ?
- Si le lieu de consommation n'est plus le lieu de vie, comment rendre le comportement dans l'espace public moins délictueux ?

3. Pistes – idées

- Déconstruire nos schémas pour percevoir la ville comme un espace offrant une probabilité plus grande de croiser nos différences,
- Organiser une coprésence, un droit à la visibilité de chacun,
- Déconcentrer l'offre de la fête pour créer une logique de pluricentralité des lieux de fête et répartir spatialement les externalités négatives,
- Exploiter des espaces festifs mobiles qui redistribuent l'offre dans la ville,
- La nuit festive peut être vécue comme une forme de résistance. On pourrait renforcer une classe mobilisée, militante, qui assume des actions citoyennes et une position politique,
- Le travail sur la flexibilité ainsi que l'implication des jeunes, permettent de développer des actions « bottom-up » et non « top-down »,
- Diversifier l'offre pour que le « club – terrasse – fête » ne soit pas l'unique modèle de divertissement proposé,
- Pour éviter qu'avec l'heure blanche tous les clients se retrouvent au même moment dans la rue, prolonger l'ouverture de 5h à 6h mais sans vendre d'alcool pendant cette heure, ce qui leur permet de prendre les premiers transports publics,
- Développer des partenariats privés – publics (clubs – police),
- Développer des projets avec les jeunes,
- Adopter des législations nationales en cohérence avec les objectifs des acteurs locaux, notamment la loi sur l'alcool.

4. Bonnes pratiques

- Engagement de chuchoteurs, pose d'affiches humoristiques pour rendre les clients conscients des nuisances sonores provoquées (GE),

- Discussions et signature d'une charte entre l'état et les tenanciers comme condition de l'obtention d'ouverture jusqu'à 2h (GE),
- Restriction des heures de vente à l'emporter (plusieurs cantons),
- Table ronde : police locale, cantonale, habitants, jeunes, TSHM pour réfléchir à comment cohabiter sans heurts. L'implication des jeunes permet de favoriser l'accès à la citoyenneté et la conscientisation individuelle en évitant la stigmatisation. Les jeunes s'investissent pour nettoyer l'espace public en échange d'un certificat utile à leur curriculum vitae et d'une petite rétribution financière (FR),
- Formation policière en lien avec des personnes en traitement pour une problématique de dépendance. Valorisation des expériences, aller au-delà des représentations, gérer le stress de l'interpellation et du refus, développement des compétences sociales et de la communication (NE),
- Procédure d'autorisation simple pour des manifestations non commerciales organisées par des jeunes (ZU),
- Concepts de sécurité négociés entre les communes et les clubs (BE),
- Utilisation des espaces vides et possibilité de louer le lieu en accord avec le propriétaire (ZU),
- Concept de périmètre pour lutter contre le littering (BS),
- Concept PINTO - Prévention, intervention, tolérance (BE),
- Heures de fermeture alternées pour éviter que le public se retrouve au même moment dans la rue (NE, La Chaux-de-Fonds).

Toutes ces pistes peuvent s'adapter avec souplesse, en fonction du terrain, grâce à une analyse locale.

La ville festive se construit en partenariat avec tous les acteurs, dans le respect de la diversité et sous la responsabilité de chacun.

Cette synthèse se base sur les interventions de :

- B. Jenni, Union des villes suisses
- L. Matthey, Fondation Braillard Architectes et Ch. Mager, UNIL
- C. Pahud, Police cantonale, GE
- T. Wegmüller, Pool « Lausanne la nuit »
- R. Jaccard, Police neuchâteloise ; Ph. Roth, Fondation Goéland/Pontareuse et D. Favre, Police de proximité, NE
- J.-Ch. Beaud, REPER, FR
- S. Caduff, FVA, VD
- A. Becker, RFA
- C.-A. Ridoré, Préfet de la Sarine, FR
- S. Barras Duc, OFSP

GREAJT/2 juillet 2013